

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 26.06.2025
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2025-03-45- HABITAT (8.5) – REGLEMENT D'ATTRIBUTION D'AIDE AUX RAVALEMENTS DE FACADES

DATE DE CONVOCATION : 19 JUIN 2025

DATE DE PUBLICATION : 1^{er} JUILLET 2025

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, HENRION Martine (ayant la procuration de PICARD D.), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc (ayant la procuration de MARTIN V.), POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean-Luc (départ à compter de la 2025_03_04), PAYEUR Emmanuel (départ à compter de la 2025_03_05), VARIS Pierre, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de STAROSSE JL. à compter de la 2025_03_04), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger (ayant la procuration de KNAPEK P.), MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER AH.), GUILLAUME Isabelle, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO M.), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de CARON JF.), LALANCE Corinne, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BROUSSIER Cyril (ayant la suppléance de MANSUY T.), PIERSON Chantal (ayant la procuration de SEGAULT JF.), CHAPUY Jacques, HENNEBERT Philippe, MOUROLIN Patrick (ayant la suppléance de MATTE JF.), COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN M.), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika, RIVET Lionel, HEYOB Olivier (ayant la procuration de CAULE E.), ASSFELD LAMAZE Christine, CHANTREL Nancy (ayant la procuration de GUEGUEN M.), BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick (ayant la procuration de ERDEM O.), SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	PICARD Denis, SEGAULT Jean-François, RADER Audrey-Helen, KNAPEK Patrice, MONALDESCHI Philippe, ROSSO Michel, CARON Jean-François, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, MATTE Jean-François, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, CAULE Emeline, GUYOT Gilles, LAMBERTY Jean-Pol.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2025_03_03 : 11 Procurations. De la 2025_03_04 à la fin : 12 Procurations.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 Suppléances.
<u>Secrétaire de séance :</u>	WINIARSKI Patricia
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2025_03_03 : 55 Présents. A la 2025_03_04 : 54 Présents. De la 2025_03_05 à la fin : 53 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2025_03_04 : 66 votants. De la 2025_03_05 à la fin : 65 votants.

Dans le prolongement de la délibération n° 2025-03-06 portant sur la modification de l'intérêt communautaire lié à la compétence optionnelle « logement et cadre de vie », la CC2T souhaite abonder les subventions au ravalement de façade apportées d'ores et déjà par les communes.

Afin de répondre aux besoins du territoire et aux attentes des communes, la CC2T souhaite octroyer des aides aux particuliers qui effectuent des ravalements de façades, en soutien et complément des subventions octroyées par leur commune.

Les critères d'éligibilité de ces aides suivent ceux définis par les communes dans le cadre de leurs règlements d'attributions.

Le principe d'abondement consiste pour la CC2T à notifier un euro pour un euro notifié par la commune aux particuliers auprès de qui la CC2T opère le versement.

A titre indicatif, les politiques communales d'aides aux ravalements de façades concernent aujourd'hui les communes suivantes : Chaudeney sur Moselle, Foug, Gondreville, Toul (dont dispositif « couleurs de quartiers » au sein de l'OPAH RU versé directement à la commune).

Vu l'examen en commission Urbanisme et Habitat du 13 mai 2025,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 22 mai 2025,

Vu l'avis de la commission des Maires du 12 juin 2025,

Vu la délibération n° 2025-03-06 du 26 juin 2025 portant sur la modification de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « politique du logement et du cadre de vie ».

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- **Valider le règlement d'attribution de l'aide aux ravalements de façades de la CC2T selon les modalités exposées ci-dessus,**
- **Autoriser monsieur le Président à signer tout document découlant de cette décision et toute pièce utile à ce dispositif.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 01/07/2025 à 10h33

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20250626-2025_03_45-